

ETUDE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN STADE DE BIATHLON

*Annexe à la demande d'examen au cas par cas (CERFA
n°14734*04) - Mars 2024*



Equipe:



Mandataire
infrastructures, environnement,
hydraulique et maîtrise d'œuvre VRD
180 avenue des Estelles
ZA de Taulhac 43000 Le Puy en Velay



Co-traitant :
Paysagiste-concepteur
12 rue traversière
43200 Yssingeaux

Sommaire

1

	Introduction	p2
Ann.2	Décision de soumission du projet au cas par cas	p4
Ann.3	Localisation	p6
Ann.4	Planche photographique de la zone d'implantation	p13
Ann.5	Plans du projet	p18
Ann.6	Plan des abords du projet	p28
Ann.7	Position par rapport au site Natura 2000	p30
Ann.8	Diagnostic environnemental	p32

Introduction : le contexte

2



Introduction

Cette opération est inscrite dans le cadre de l'amélioration du domaine de ski nordique des Estables . Elle vise à compléter l'offre disponible par une activité complémentaire au ski nordique. **Le stade de Biathlon est principalement destiné à la formation des jeunes et aux familles. Il n'accueillera pas de compétitions. Il est complété par la création d'un cheminement qui permettra hors saison de ski, des activités pédestres et cyclables.**

Un premier projet réalisé en 2017 avait fait l'objet d'une décision de l'autorité environnementale (n° F- C84-17-C- 024 du 22/03/17) précisant que le projet n'est pas soumis à l'évaluation environnementale. Il prévoyait un pas de tir de 12 emplacements, une boucle de pénalité et une installation pour de la neige de culture mais il a été abandonné. Les propositions détaillées dans les pages suivantes sont fondées sur les besoins exprimés par la communauté de commune et revus depuis :

- Création d'un stade de Biathlon avec un pas de tir de 10 m (8 emplacements) , et des cibles mécaniques (basculement avec impact et redressement avec ficelle)
- mise en place d'un anneau de pénalité
- raccordement aux pistes de ski existantes
- contrôle d'accès au pas de tir (pas d'accès libre)

Il est par ailleurs vivement souhaité, compte tenu des niveaux d'enneigement actuels et des évolutions climatiques à venir, la possibilité d'utilisation du stade hors saison hivernale sur des activités annexes (cross-skating, tir d'extérieur, tir-VTT, tir courses à pied – course d'orientation etc).

Cette deuxième étude a été réalisée en partie début 2022. puis mise en veille le temps que des investigations environnementales soient réalisées sur le site pour s'assurer de la compatibilité du projet avec les données environnementales du terrain. Ainsi un diagnostic faune-flore et zones humides a été mené en 2022-2023 par le bureau d'études Eco-stratégie. Les conclusions ont été rendues en novembre 2023. Elles ont permis, grâce à la superposition des cartographies réalisées dans ce cadre avec le plan du projet de s'assurer qu'aucun habitat ou espèce à enjeu fort n'était impacté par les aménagements futurs.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Pour mener à bien ce projet, nous avons d'abord réalisé un diagnostic paysager courant 2022 d'abord dans une approche globale, afin de déterminer l'aire de co-visibilité du projet potentielle avec le grand paysage.

Puis nous avons réalisé des investigations sur les abords immédiats du site.

Sur cette base, nous avons cherché à implanter les installations de manière le moins impactante possible sur le paysage, en proposant des mesures d'accompagnement et comme indiqué ci-avant, nous avons vérifié la compatibilité des propositions avec les conclusions de l'étude faune-flore et zones humides.

Les pages suivantes présentent toutes ces phases d'étude.



Annexe 2 : décision de soumission du projet au cas par cas

4



Décision administrative

La DREAL confirme par le biais d'un mail (le 05/02/2024) à destination de la communauté de communes que le projet est soumis à l'examen au cas par cas :



Bonjour,

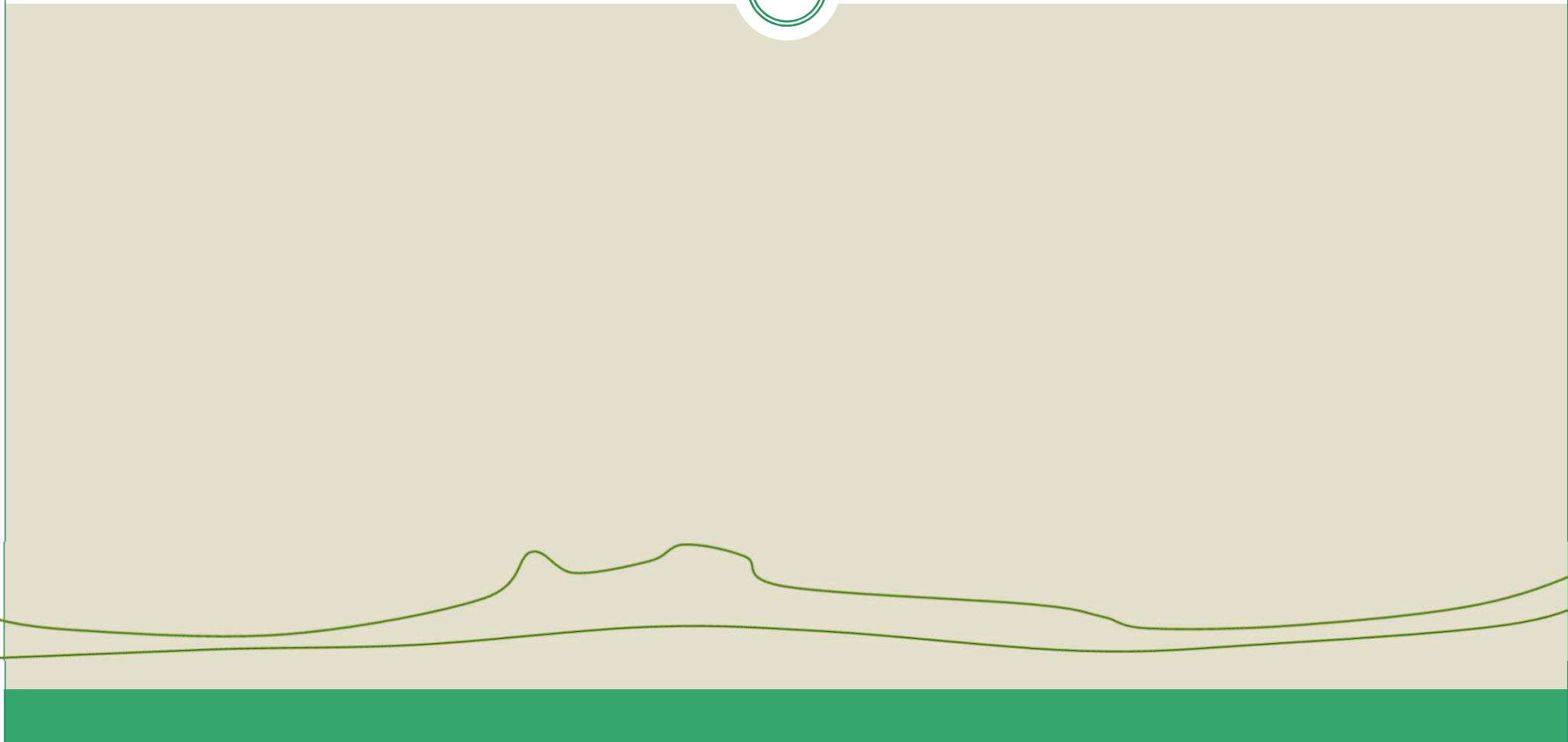
Renseignements pris auprès de l'autorité environnementale, ce projet entre bien dans le cadre d'un examen au cas par cas au titre de la rubrique 44 d (Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.) du tableau annexé à la rubrique R122-2 du code de l'environnement.

La rubrique retenue est donc la suivante :

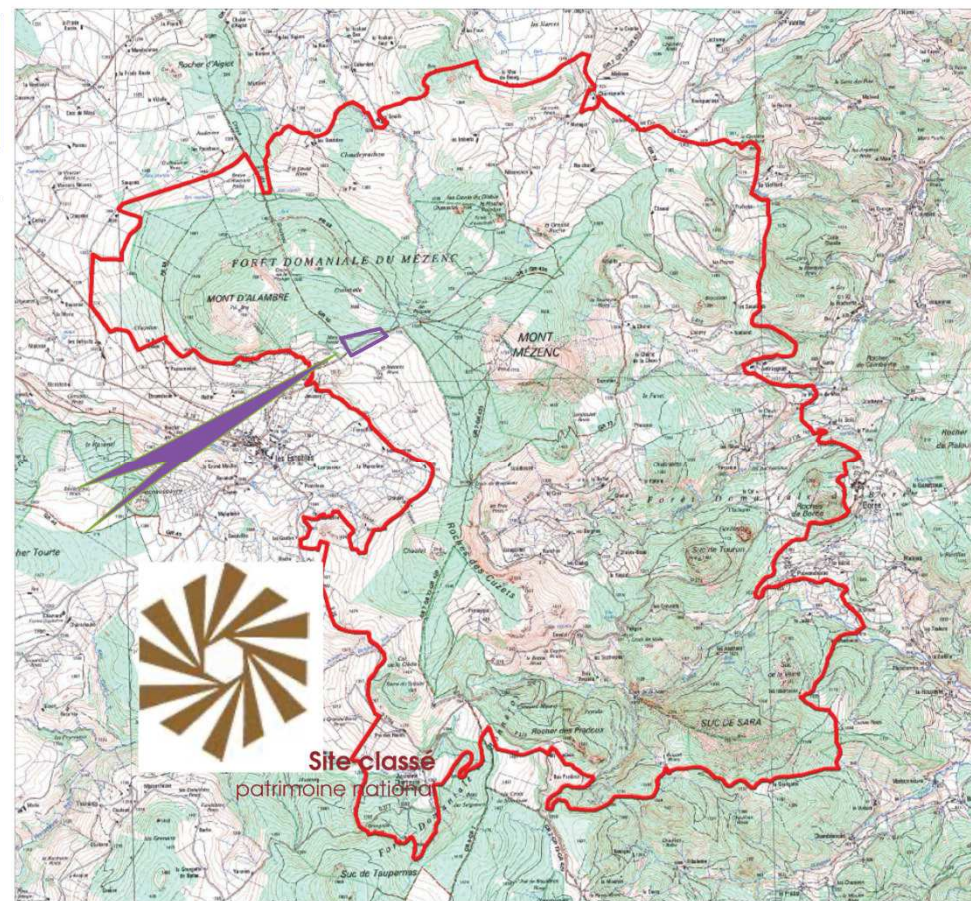
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.		a) Pistes permanentes de courses, d'essais et de loisirs pour véhicules motorisés. b) Parcs d'attractions à thème et attractions fixes. c) Terrains de golf et aménagements associés d'une superficie supérieure à 4 hectares. d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.
---	--	--

Annexe 3 : localisation

6



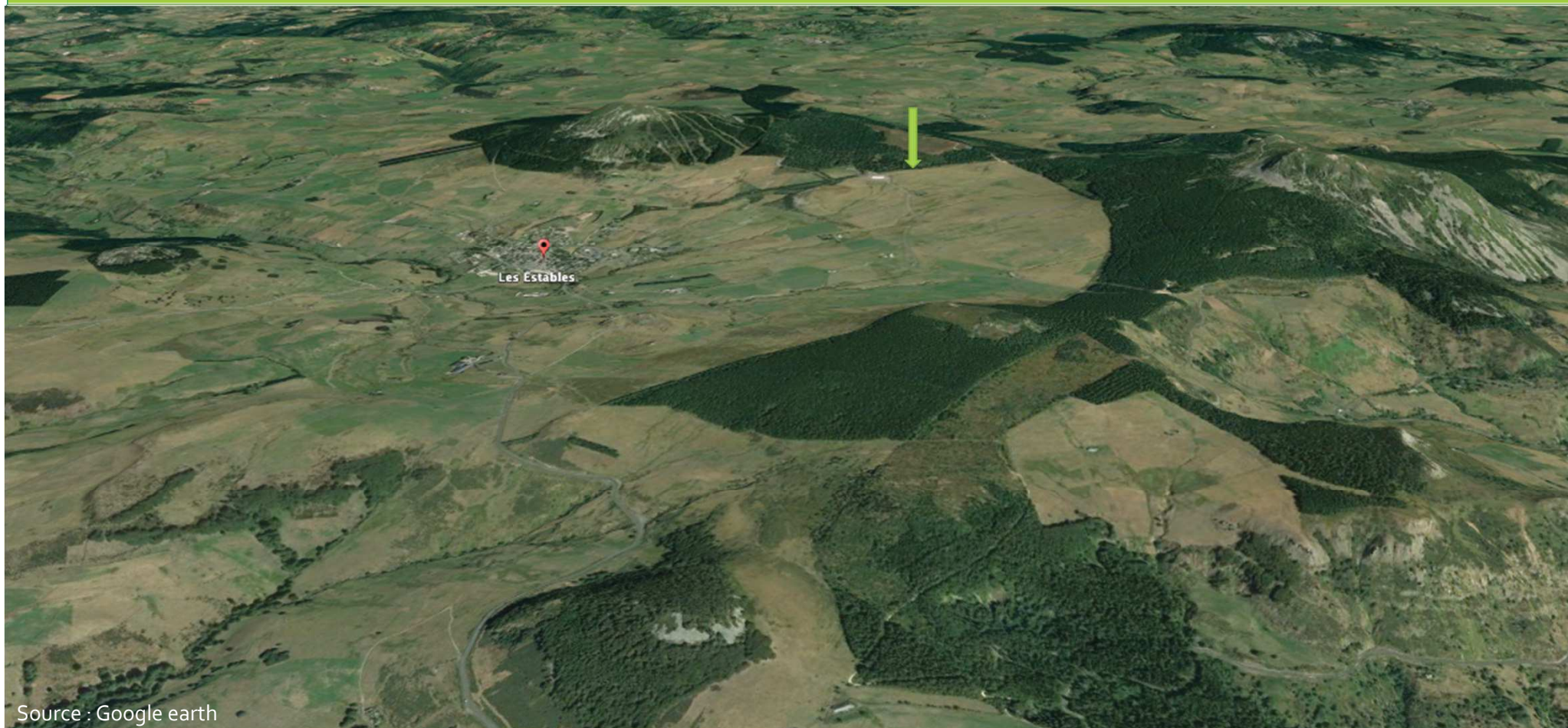
Situation cartographique



Le projet d'étude du stade de biathlon se trouve au sein d'un paysage emblématique de la Haute-Loire : le site classé du Mézenc. Il se développe sur la commune des Estables, entre l'Alambre et le Mezenc tout prêt de la maison forestière existante.

Ci-contre : localisation sur un extrait cadastral de la commune des Estables au 1/10 000^e. Le projet est situé sur la parcelle AK22.

Situation vis-à-vis du paysage



Source : Google earth

Le projet s'inscrit dans un site majestueux marqué par un paysage très fort, dominé par les massifs volcaniques de l'Alambre et du Mezenc.

Ce paysage, façonné par une nature parfois hostile se développe au Nord du bourg des Estables ; là, il est caractérisé par une large ouverture visuelle, à 360 ° : seuls quelques bois en timbres-poste et quelques fermes isolées arrêtent le regard

qui finit par se perdre vers un horizon lointain.

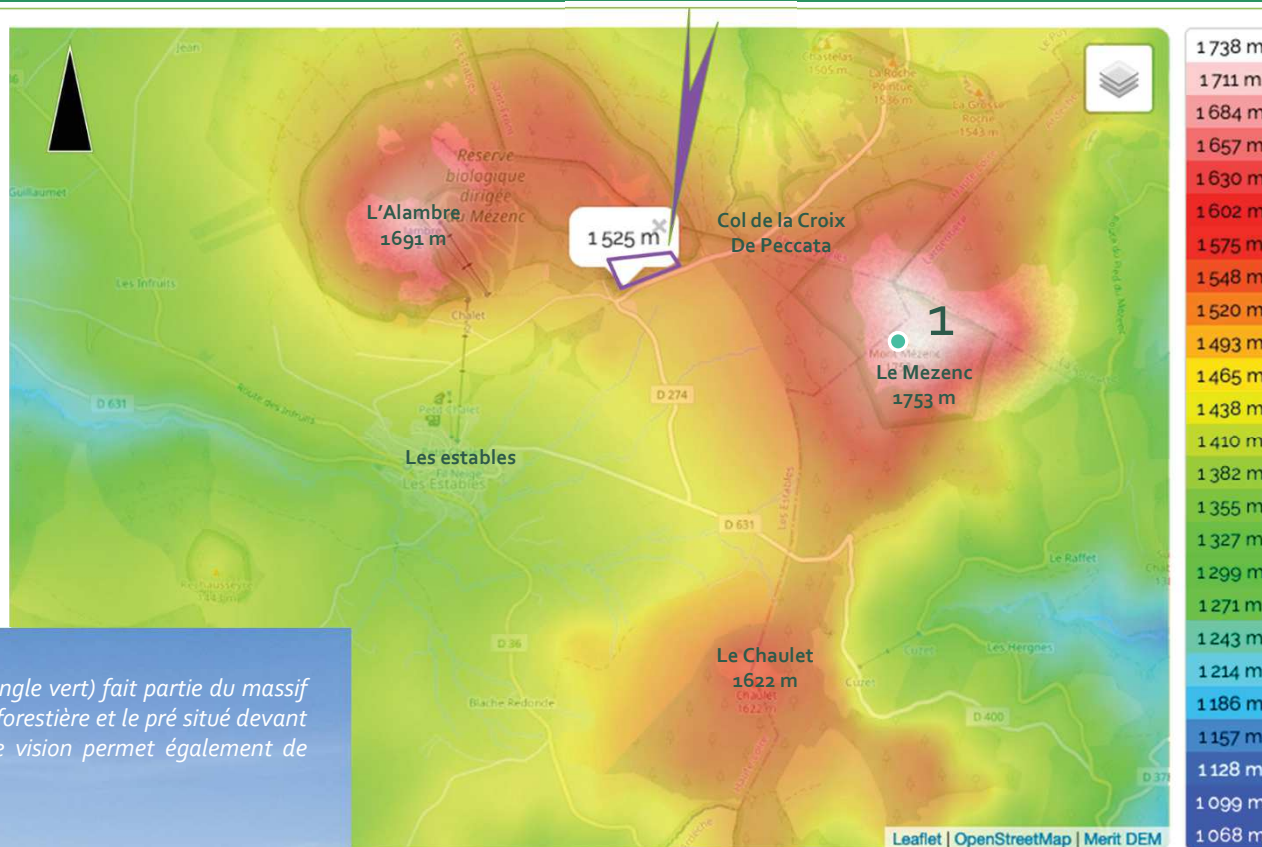
Les silhouettes très repérables du Mézenc et de l'Alambre dont on perçoit en leurs sommets, la roche sur laquelle pas grand-chose ne pousse, sont sublimes par une vaste forêt, qui, vient asseoir et relier ces volumes imposants.

Le bourg des Estables se love au cœur d'un « cirque » aux pentes douces.



La région, quoique peu peuplée, est très attractive en hiver comme en été et offre moult circuits de randonnée à ski ou à pied qui permettent d'apprécier le paysage sous tous ses angles. Ainsi, les points hauts et culminants (1691 m pour le mont d'Alambre, 1753 m pour le mont Mézenc, 1622 m pour le Chaulet) offrent des vues panoramiques qui dépassent largement le cadre du département. Ils permettent également des vues plongeantes sur des éléments du paysage situés à une plus basse altitude qui ne sont pas ou peu visibles par ailleurs.

Ainsi, le terrain concerné par le projet qui se développe entre 1515 et 1533 m d'altitude, presque au niveau du col de la Croix de Peccata sera perceptible depuis les massifs alentours. L'échelle du site par rapport en l'ensemble permet néanmoins de nuancer le propos.



1 *Vue depuis le sommet du Mont Mézenc : l'aire d'étude (triangle vert) fait partie du massif boisé et n'est repérable que par sa proximité avec la maison forestière et le pré situé devant qui réalise une encoche dans la continuité végétale. Cette vision permet également de mesurer l'impact visuel conséquent des déboisements.*

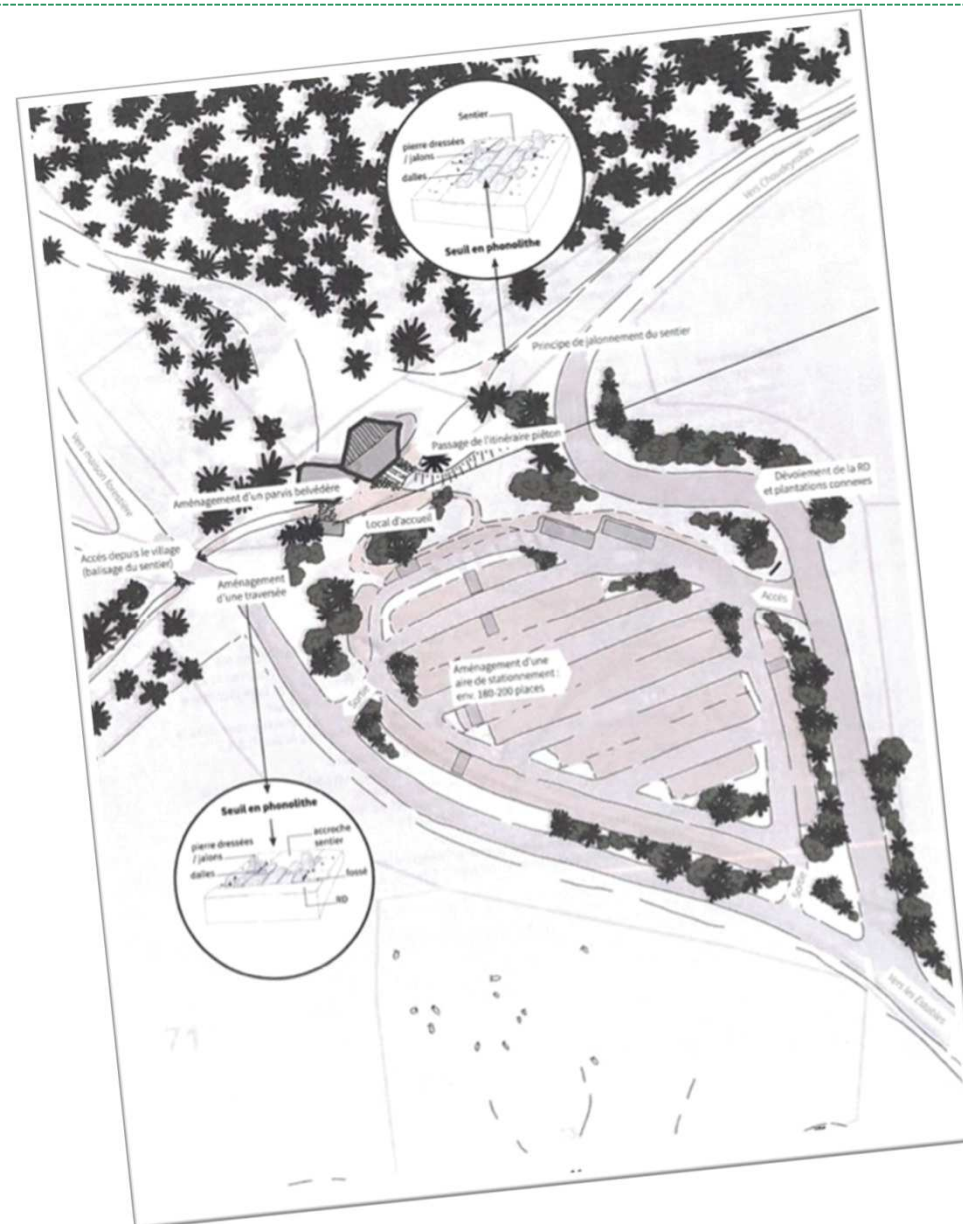


Les motivations pour le positionnement du projet

Le positionnement du projet a été choisi pour plusieurs raisons :

- **pour des raisons de lisibilité, d'accessibilité et de logistique quant à l'exploitation** : Il est dans l'enceinte nordique (cf carte page suivante) . Il se situe à proximité du parking de la maison forestière identifié comme le **point d'accueil du Mézenc** dans le schéma de stratégie globale d'accueil du site classé. Ce dernier prévoit une refonte totale des circulations avec le déplacement de la RD, la création d'un bâtiment d'accueil, une gestion des flux piétonniers sécurisée, des aménagements paysagers visant à intégrer les infrastructures routières. Le stade de Biathlon se trouvera donc à proximité immédiate de toutes ces infrastructures très utiles pour le public visé de familles et d'enfants (peu de distance à parcourir, toilettes, salle hors-sac etc). Par ailleurs les animateurs pourront bénéficier de locaux de stockage du matériel (carabines, ski, tapis..) à proximité.

Ci-contre : extrait du document sur la stratégie pour l'accueil, la signalétique et la communication du site classé du Mézenc. Victor Miramand paysagiste-concepteur



Les motivations de la position du projet

- **pour sa proximité avec les pistes de ski de fond existantes :**
Le projet s'intègre en effet dans un triangle boisé délimité par la RD 274 (fermée en hiver pour laisser place à des pistes de ski de fond) et des chemins forestiers également supports de piste de ski de fond en hiver. Les pistes de ski nordique existantes seront employées pour l'activité biathlon qui ne nécessitera donc pas de création de piste supplémentaire.

Localisation du projet dans le domaine nordique du Mézenc



Légende	
	Ecole du ski français
	Parking
	Poste de secours
	Danger, barres rocheuses
	Salle hors sac
	Départ des pistes ski de fond et raquettes, Vente de forfaits
	Départ des pistes ski alpin, Vente de forfaits
	Indication de position
	Toilettes
	Location de ski de fond, ski alpin, raquettes, luges...
	Espace luge
	Pistes de raquettes
	Parapente
	Location de motoneiges
	Départ activité chiens de traîneaux
	Office de tourisme
	Distributeur automatique
	Point de vue
	Remontées mécaniques
	Enneigeurs
	Snow kite

Itinérance nordique :	
	Liaison Maison forestière et retour station
Niveau des pistes de Ski de fond :	
	Très facile
	Facile
	Difficile
	Très difficile
Niveau des pistes de raquettes :	
	Très facile
	Facile
	Difficile
	Très difficile

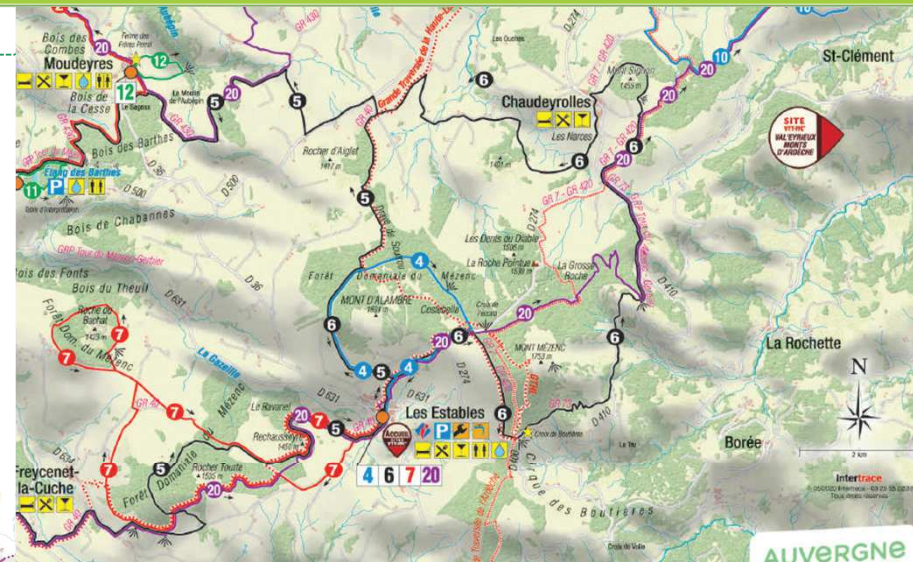
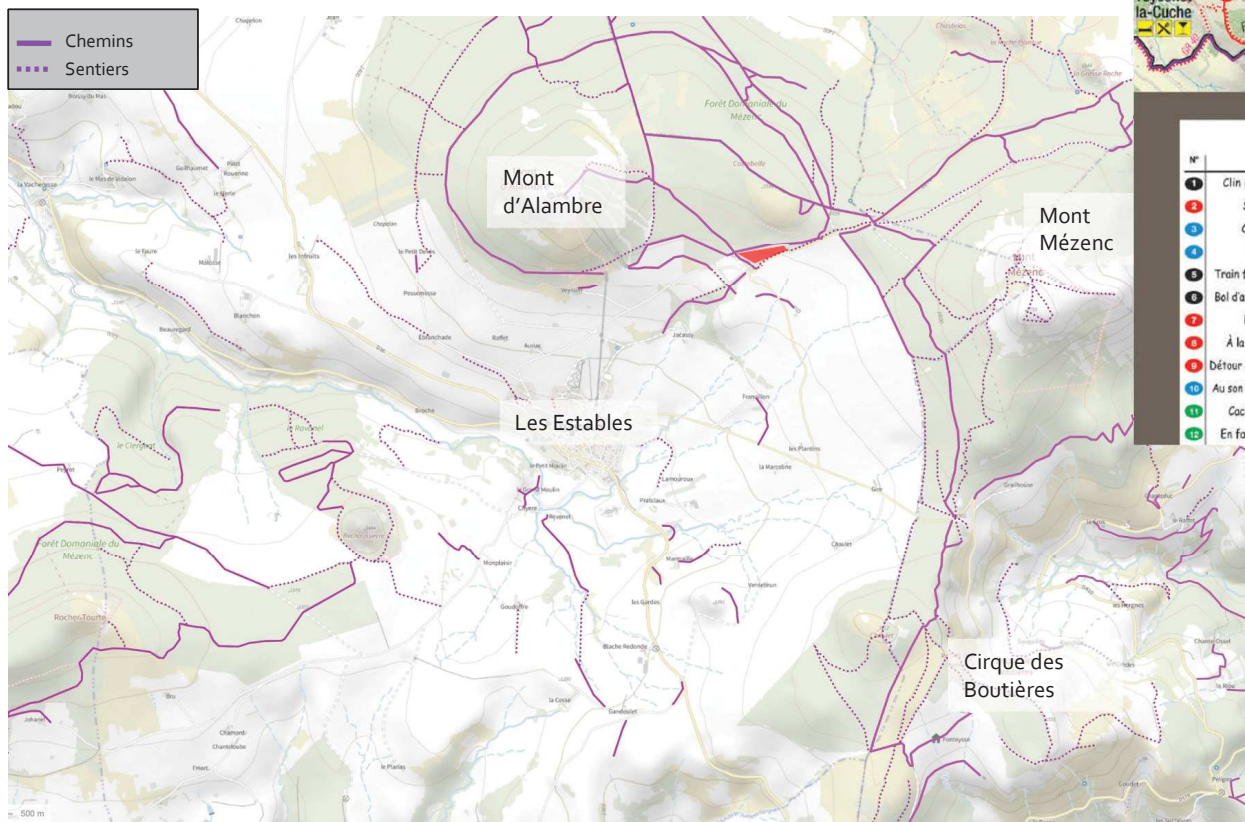
Les motivations de la position du projet

- pour ses connexions avec les chemins et pistes VTT dans un fonctionnement 4 saisons

Une multitude de chemins et sentiers accessibles aux randonneurs et Vététistes en périodes estivales notamment grâce aux tracés des pistes de ski de fond

Activités estivales

- La randonnée
- Le vtt



LES CIRCUITS VTT				
N°	Nom	Départ	Distance (km)	Dénivelé (m)
1	Clin d'œil aux sources de la Loire	Le Monastier-sur-G.	41,5 km	+ 1082 m
2	Sur la trace des Pèlerins	Le Monastier-sur-G.	28,9 km	+ 768 m
3	Circuit de la transhumance	Le Monastier-sur-G.	10,2 km	+ 277 m
4	Tour du Mont Alambre	Les Estables	8,7 km	+ 249 m
5	Traîn fontaine vers les grands espaces	Le Monastier-sur-G.	50,6 km	+ 1287 m
6	Bol d'air et globules rouges en altitude	Les Estables	28,4 km	+ 808 m
7	Boucle en forêt domaniale	Les Estables	19,9 km	+ 465 m
8	À la conquête des grands espaces	Fay-sur-Lignon	26,0 km	+ 614 m
9	Détour en sous-bois à travers les roches	Fay-sur-Lignon	11,3 km	+ 331 m
10	Au son de la lauze et au souffle du vent	Fay-sur-Lignon	9,5 km	+ 204 m
11	Cache-cache avec les grenouilles	Freyenet-la-Tour	2,3 km	+ 21 m
12	En famille au village des chaumières	Moudeyres	2,3 km	+ 70 m

ITINÉRAIRES SITES respirando				
N°	Nom	Départ	Distance (km)	Dénivelé (m)
13	Circuit du suc de Monet	Lantriac	9,2 km	+ 213 m
14	Sur les traces du passé	Lantriac	17,4 km	+ 442 m
15	Entre Loussonne et Gozeille	Lantriac	31,8 km	+ 744 m
16	Entre genêts et jonquilles	Les Vastres	12,9 km	+ 223 m
17	Une bouffée d'aventure autour des sacs capitoliens	Saint-Julien-Chapteuil	11,1 km	+ 313 m
18	Tourne petit moulin	Saint-Julien-Chapteuil	12,3 km	+ 388 m
19	Pas tant Ploux que ça !	Saint-Julien-Chapteuil	21,2 km	+ 717 m
20	Évasion en Mézenc Loire: Meygal	Le Monastier/Gozeille, Les Estables, Fay/Lignon, Raffy, St-Julien-Chapteuil	199,9 km	+ 5 223 m
21	Les contreforts du Meygal	Lantriac		
22	Le rocher de Queyrières	Raffy	37,2 km	+ 1128 m
			18,1 km	+ 472 m

Annexe 4 : planche photographique de la zone d'implantation

13



QUELQUES VUES DE PRES (mars 2022)

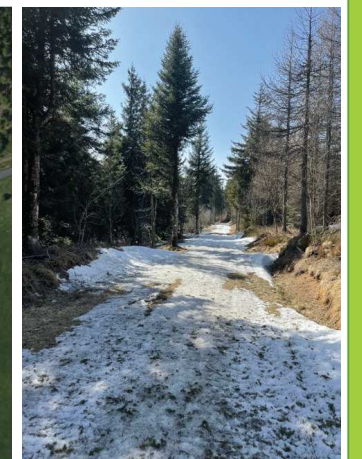
1 - Maison forestière



4 Un boisement clairsemé sur une partie de la surface



2 - Une lisière boisée continue



3



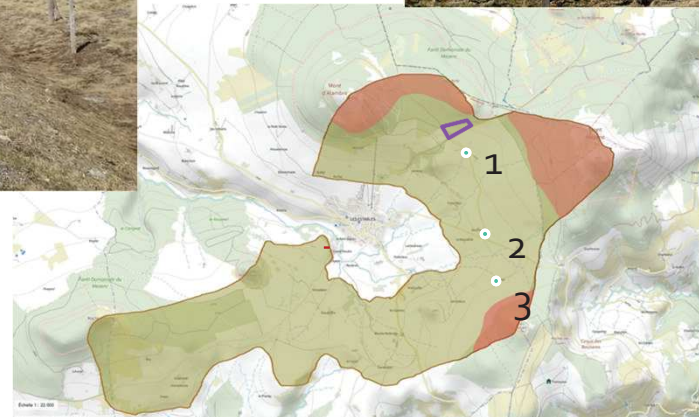
5



1 Depuis la RD 274



2 Depuis la RD 274



QUELQUES VUES DE LOIN (mars 2022)

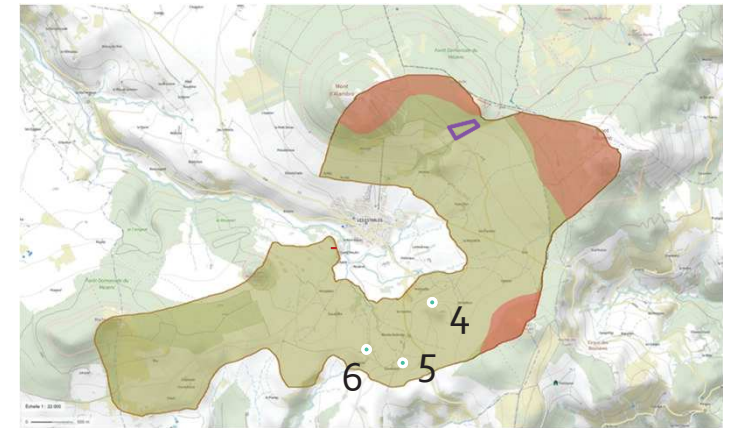
Le bois forme une continuité et un fond sur lesquels les installations humaines comme la salle hors sac, sont perceptibles par le contraste des couleurs (dans un périmètre d'environ 800m). Plus on s'éloigne du Mézenc et plus ces éléments « disparaissent » dans la vision majestueuse du massif.

La vue N°3 permet de mesurer l'impact (quoique relativement faible à cette saison) des bâtiments isolés dans les prés)

3 Depuis la ferme « Chaulet »



4 Près de « Ventebrun »



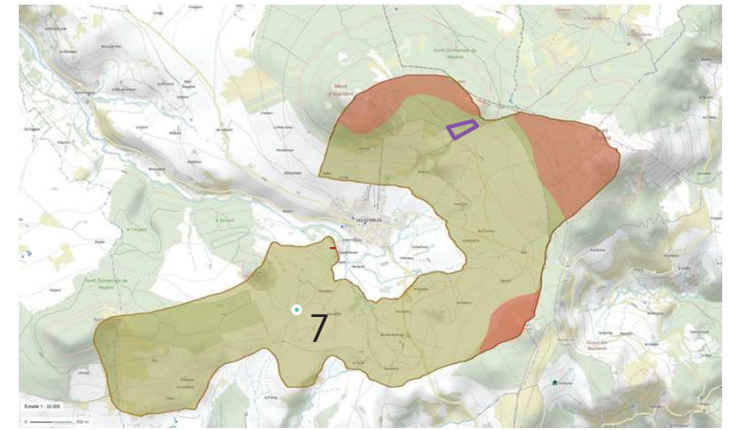
6 Près de « La Cesse »



A cette distance (environ 2 km à vol d'oiseau), il n'est pas possible de distinguer autre chose que la végétation

5 Près de « Gandoulet »





*A cette distance (environ 2 km à vol d'oiseau)
 , il n'est pas possible de distinguer autre chose
 que la végétation*

7 Sous »Reychausseyre »



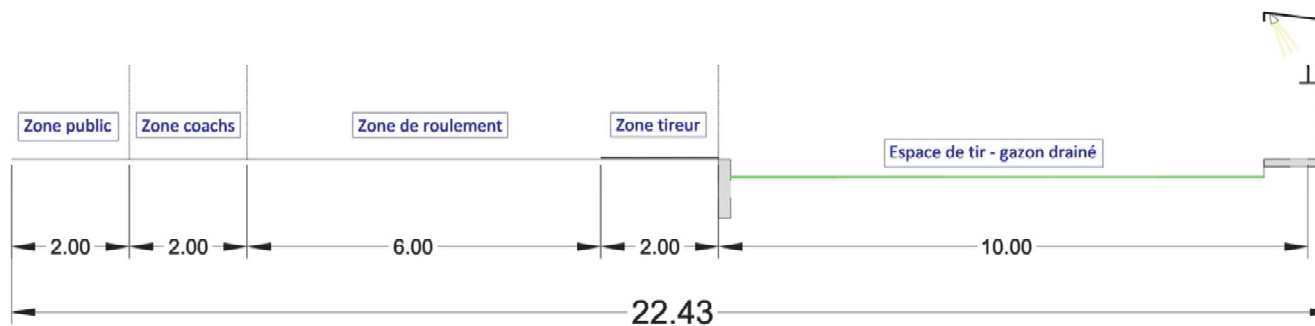
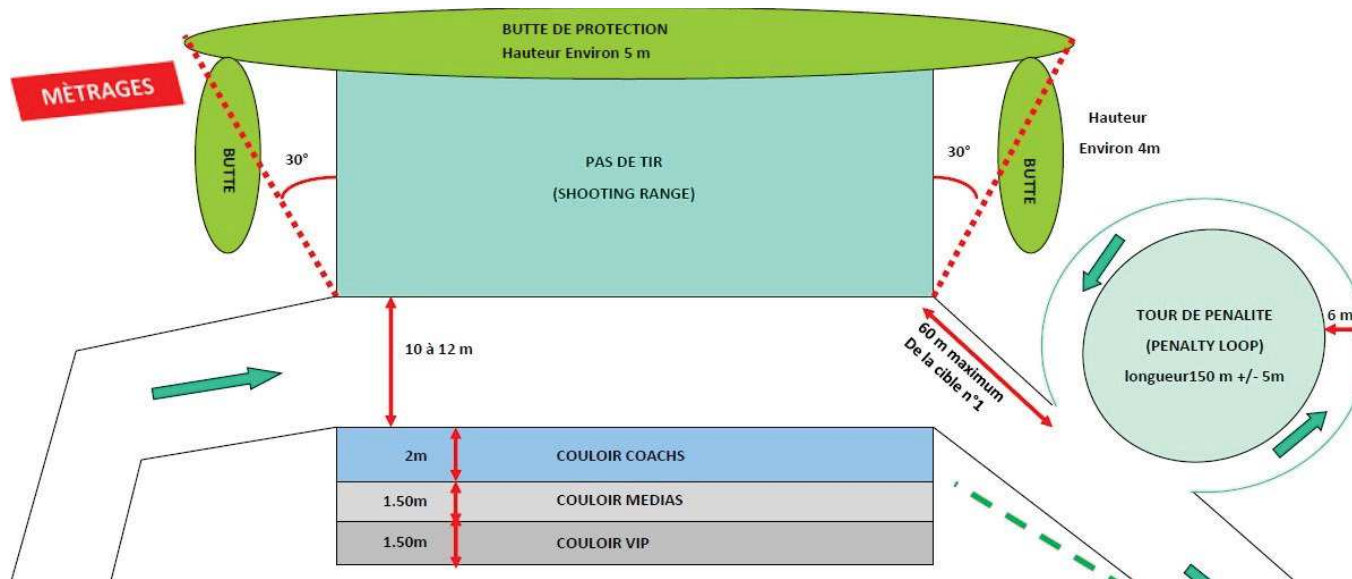
Annexe 5 : plans du projet

18



Les données techniques pour aménager un stade de biathlon

Même si ce lieu ne sera pas destiné à la compétition, il convient de respecter quelques règles de disposition et distance synthétisées dans le schéma ci-dessous. Ces règles visent bien sûr à une bonne pratique de l'activité mais aussi à la sécurité des usagers de la station (usage de carabines à plombs).



Ci-dessous : pas de tir de 10 m à la Chavade (07)



Le projet



Le stade a été implanté le plus au Sud possible sur la même ligne que la maison forestière, et en préservant un espace boisé le plus large possible (sans trop rentrer dans le terrain pentu) entre le stade et la salle hors sac. La piste qui relie le pas de tir et l'anneau de pénalité se connecte en Est et Ouest aux chemins existants ainsi qu'au sentier qui mène à la salle hors sac. Sa largeur de 6 m permet de faire cohabiter les différents publics en été (VTTiste, piétons, etc)

Le chemin de bouclage, de 2m de large est tracé à titre indicatif : il sera implanté sur place en prenant soin d'éviter les arbres existants.

Les circulations seront réalisées en grave concassée. Le sol du pas de tir sera enherbé à l'exception du fond traité en béton afin de permettre le ramassage des plombs une fois la saison terminée. La palissade au fond sera en bois.

La végétation de l'intérieur de la boucle de pénalité sera conservée. L'ensemble des talus et abords seront replantés selon les prescriptions ONF.



Le chemin de bouclage est tracé à titre indicatif : il sera implanté sur place en prenant soin d'éviter les arbres existants.

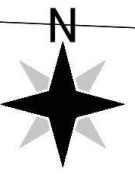
LEGENDE

-  Gazon
-  Grave concassée
-  Béton
-  Mur
-  Palissade bois
-  Barrière bois
-  Arbres existants (emplacement non relevé)
-  Arbres à planter
-  * 1530.31 Niveau TN / Niveau projet
1517,25

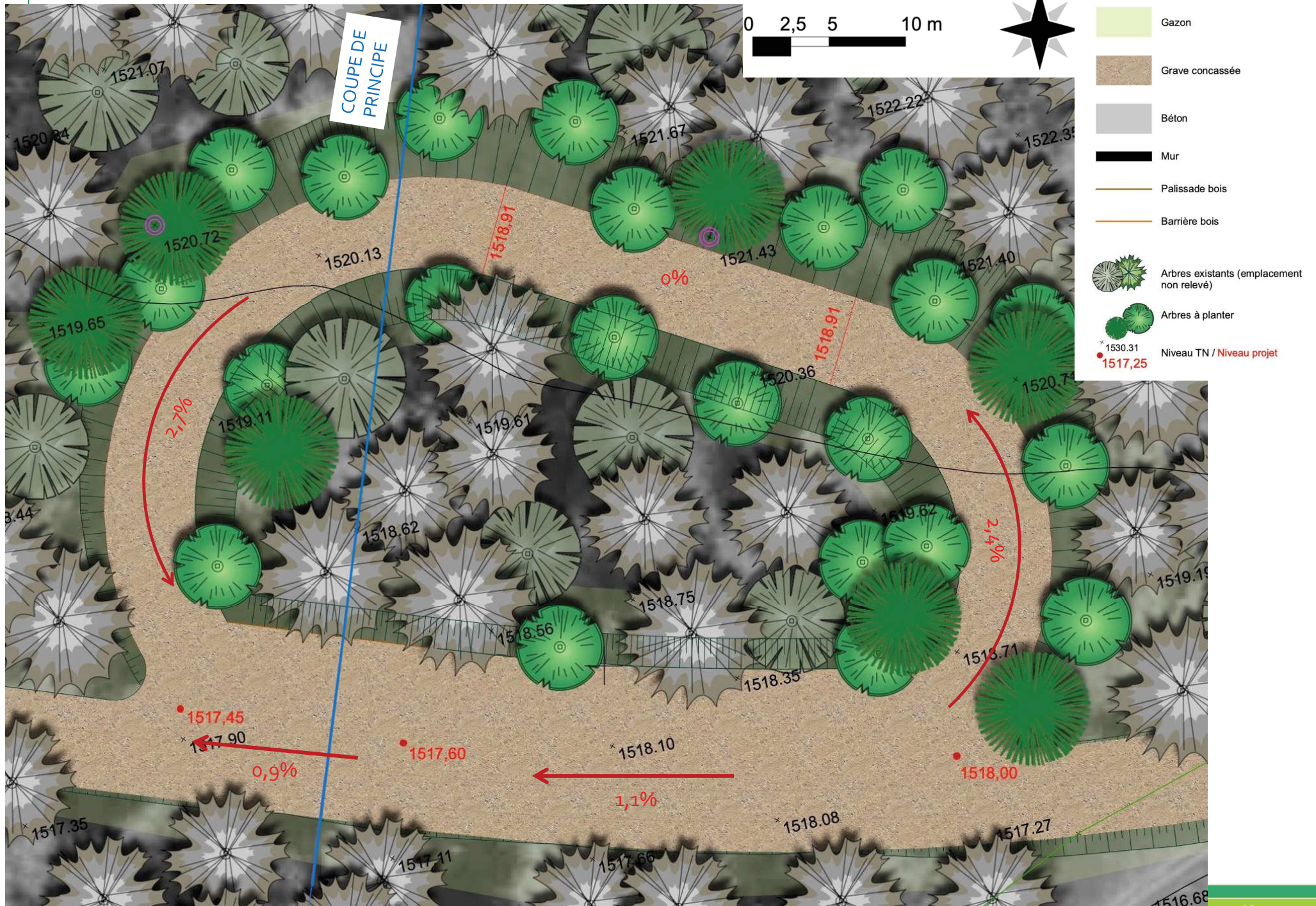
COUPE DE PRINCIPE SUR PAS DE TIR

COUPE DE PRINCIPE SUR BOUCLE DE PENALITE

RD 274



ZOOM SUR BOUCLE DE PENALITE



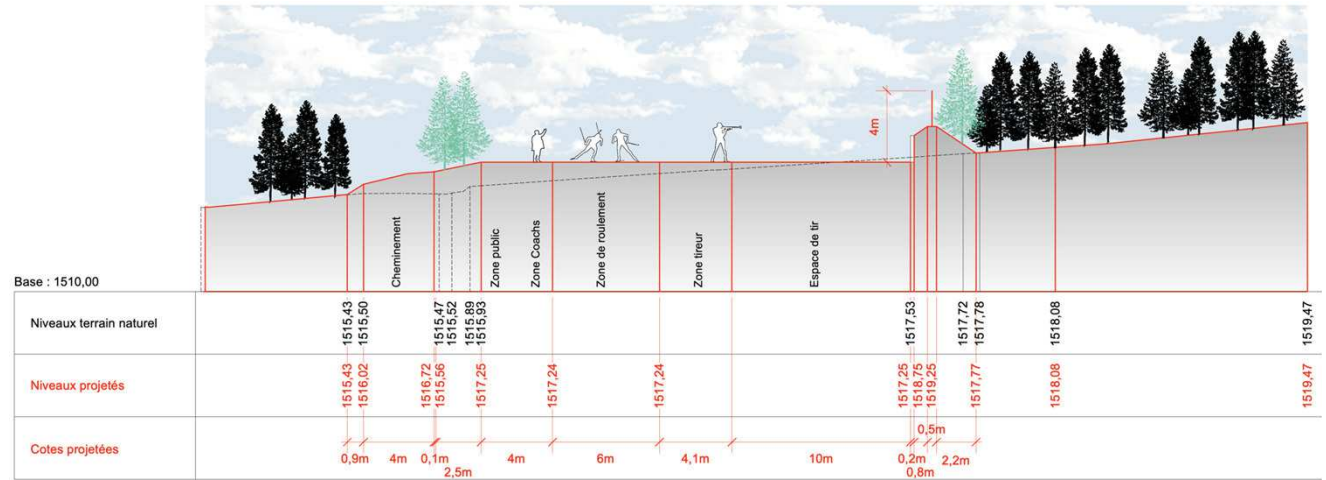
LEGENDE

- Gazon
- Grave concassée
- Béton
- Mur
- Palissade bois
- Barrière bois
- Arbres existants (emplacement non relevé)
- Arbres à planter
- Niveau TN / Niveau projet

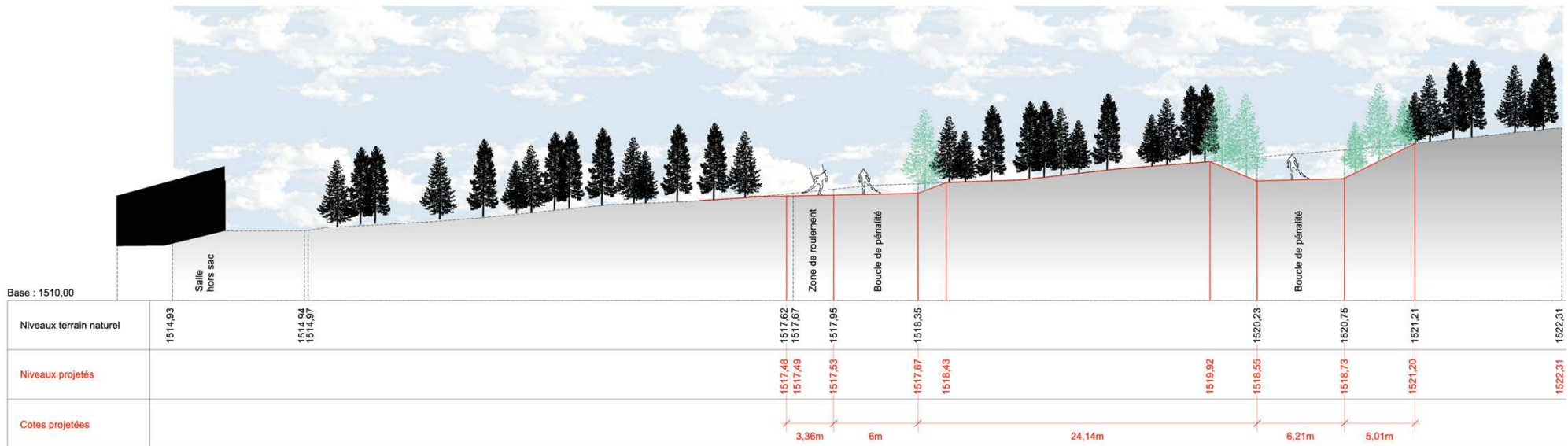
COUPES DE PRINCIPE



Coupe sur pas de tir

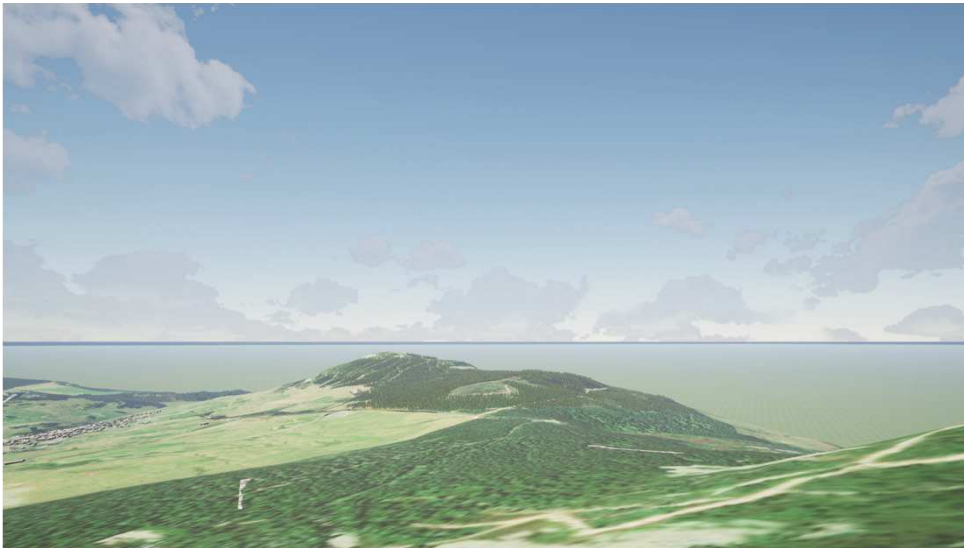


Coupe boucle de pénalité



MODÉLISATIONS 3D DU PROJET

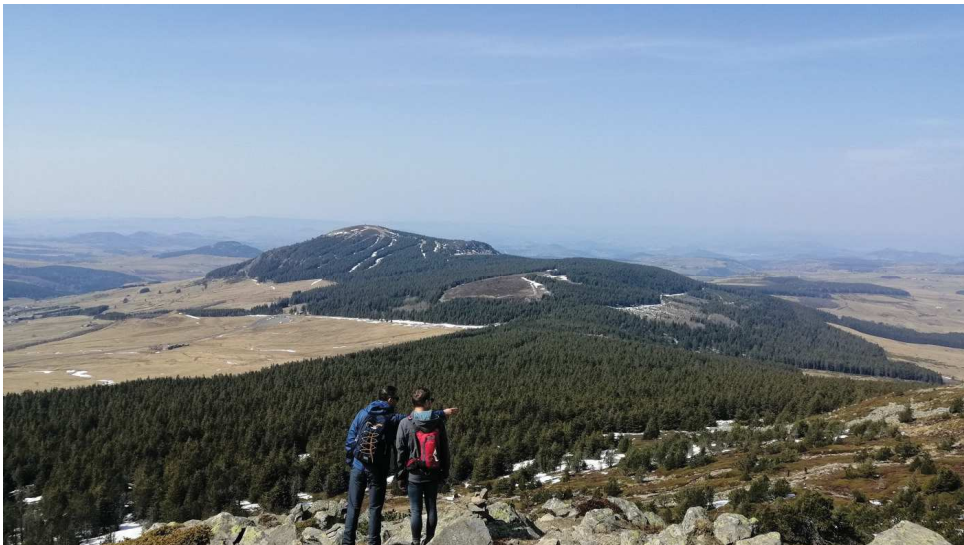
Vue depuis la table d'orientation du Mont Mézenc



Vue aérienne



Photographie depuis la table d'orientation du Mont Mézenc



MODÉLISATIONS 3D DU PROJET

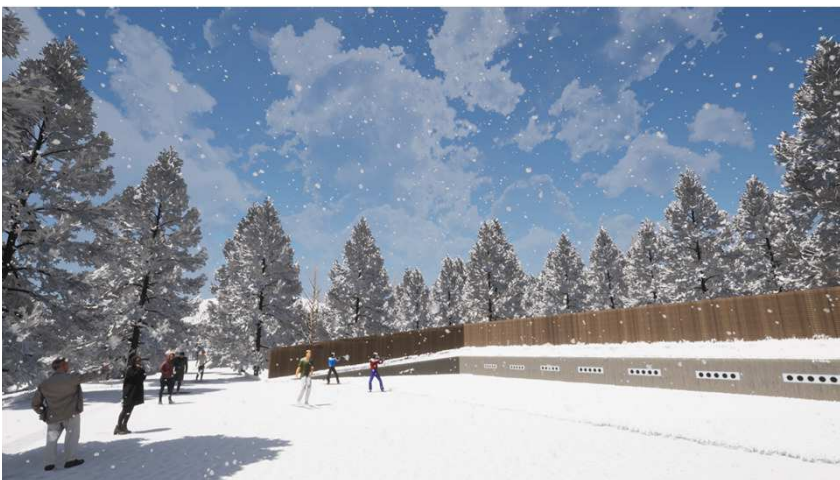
Vue aérienne rapprochée



Vue depuis le parking



Pas de tir



Piste et boucle de pénalité



Boucle de pénalité



Annexe 6 : plan des abords du projet

28



Les abords immédiats du site

L'aire potentielle pour créer le stade, d'une surface d'environ 25000 m², se trouve à proximité de la maison forestière ainsi que de la salle hors sac.

Il s'agit d'une bande de bois située entre la RD 274 (fermée en hiver pour laisser place à des pistes de ski de fond lorsqu'il y a de la neige) et des chemins forestiers. Une analyse plus fine du terrain va permettre de déterminer précisément la position des futurs équipements.



— Périmètre de l'étude d'un stade de biathlon


Annexe 7 : position par rapport au site Natura 2000

30



La parcelle retenue pour la construction du stade de biathlon est en limite directe avec le site Natura 2000 FR8301076 – MÉZENC comme le montre la carte ci-dessous :



 Périmètre de l'étude d'un stade de biathlon

Annexe 8 : diagnostic environnemental (en complément au diagnostic Faune-Flore (Eco Stratégie) d'octobre 2023

32



Le couvert végétal du site

Les investigations sur place et l'analyse de la photo aérienne de 2023 montrent un couvert boisé plus ou moins dense : 2 zones apparaissent ainsi avec des végétaux moins développés mais qui correspondent à des taillis de feuillus alors que la partie plus développée est peuplée de conifères de haute-futaie.



Morphologie et topographie du site

La topographie du terrain est relativement marquée avec une rupture de pente à la courbe de niveau 1520.

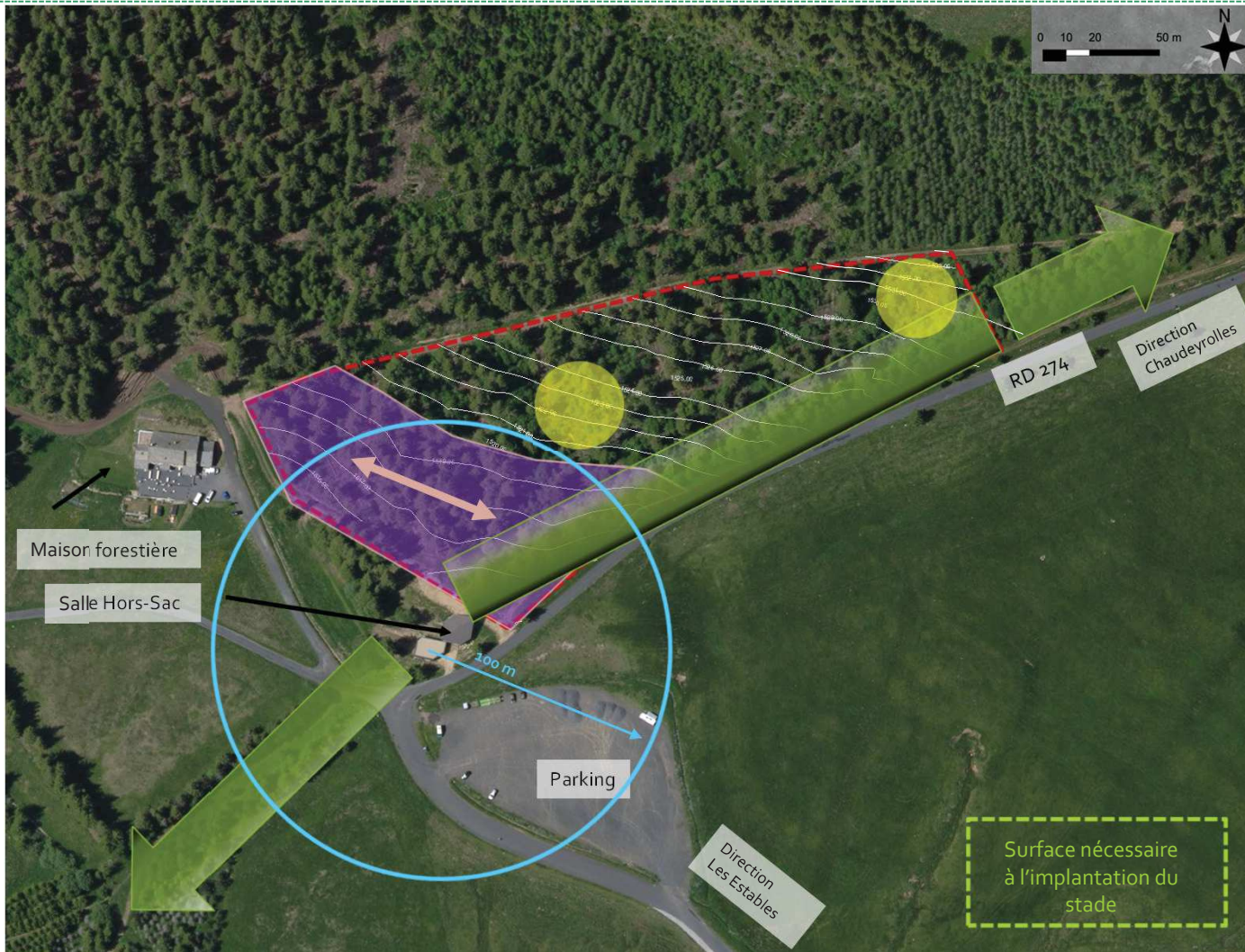
Les courbes de Niveau sont en biais par rapport aux limites dessinées par les chemins.

La pointe sud est un peu moins en pente que le reste.

A titre indicatif : Dans ces pentes une surface plane de 25 m de long va générer des talus de 2 m de haut si la pente est à 8,1 % ; 2,7 m si la pente est à 10,8 %



Synthèse des enjeux paysagers et fonctionnels



LES ENJEUX PAYSAGERS

L'analyse paysagère a montré l'importance capitale de la forêt :

- elle souligne harmonieusement le pied des reliefs
- elle accompagne et oriente les vues
- elle crée des fonds qui permettent d'atténuer l'impact visuel des bâtiments.

Au-delà de la forêt en elle-même c'est aussi la lisière et sa continuité qui, eu égard au positionnement du projet, est l'élément le plus sensible à préserver.

LES ENJEUX GEOMORPHOLOGIQUES

Une implantation en partie Sud est plus favorable d'un point de vue topographique et le terrain est plus large. Le respect de l'orientation dans les courbes de niveau est également un gage de réussite de l'intégration au terrain.

> l'implantation sera proposée en partie Sud-Ouest en respectant une certaine distance avec la ripisylve.



Continuité de la lisière à préserver



Zone plus favorable à l'implantation du point de vue topographique



Zone de forêt plus clairsemée



Orientation du projet

